

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 670

27 mars 2009

SOMMAIRE

Ability Finance Luxembourg S.à r.l.	32146	Kontakum S.A.	32158
Ability Lübeck Retail Holdings S.à r.l.	32146	Lacroix S.A.	32145
Ability Portugal S.à r.l.	32145	Logix II S.à r.l.	32147
Advanced Printing Solutions and Services	32153	Lothian Partners 27 (Sàrl) Sicar	32143
Aedon S.A.	32142	Luxmarine S.A.	32114
Agence Générale de Marques et de Bre- vets, Soparfi	32160	Luxor S.A.	32133
Amberlux S.A.- SPF	32148	Medical Electronic Construction Luxem- bourg	32133
Andante International, Sàrl	32122	Mission Germany No. 1 Holdings S. à r. l.	32132
Apollo ELP S.à r.l.	32148	Niovi S.A.	32115
Bamford Investments S.à r.l.	32155	Norpar S.A.	32133
BRIF LUX 1 S.à r.l.	32143	Olinda Finance S.A.	32132
Camaro S.A.	32144	Omega S.A.	32114
Capital Park (Luxembourg) Two S.à r.l.	32147	Parc-Retouche S.à r.l.	32144
Capital Park (Luxembourg) Two S.à r.l.	32146	Pharma & Food	32154
Capital Tradition Real Estate S.A.	32158	Piccadilly Minor Capital S.à.r.l.	32157
Cesaris S.A.	32157	Pierre Distribution S.A.	32132
C.F.T. Finance S.A.-SPF	32147	Placinvest S.A.	32152
Complus Holding S.A.	32123	Racor S.A.	32134
De Vlier International Investment S.A.	32142	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris V S.à r.l.	32124
Diambra	32156	Société Immobilière 1992	32152
Discovery Services	32154	Société Immobilière de Touraine S.A.	32115
EuroMerchant Balkan Fund	32144	Sucre Vert S.A.	32153
Fallprotec	32131	Surrey Healthcare Investments	32149
FAURECIA AST Luxembourg S.A.	32124	Sweden DIA (Luxembourg) S.A.	32155
Frontier Capital Partners S.A.	32135	Tie Rack Luxembourg S.A.	32152
GN Participations S.A.	32149	Transport Alphonse Lies Sàrl	32156
Greenroad S.A.	32157	Videx International S.A.	32158
Haymarket Financial Luxembourg 3	32115	Wellington Luxembourg S.A.	32114
Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l.	32123	White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	32155
HWL Finance S.à r.l.	32156	Z Men S.à r.l.	32134

Wellington Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 37.861.

Suite à une décision prise lors du conseil d'administration de la société Wellington Luxembourg S.A. en date du 24 avril 2008, Mr. Alan Brody a été élu en tant que administrateur en remplacement de Mr. Matthew Coll, administrateur démissionnaire.

Mr. Brody a son adresse professionnelle à:

75 State Street

Boston, Massachusetts 02109

USA

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Rebecca Munn-René

Référence de publication: 2009034735/801/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Omega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.837.

Extrait aux fins de publication de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 février 2009

1. L'assemblée prend note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Maître Michaël Dandois, 48 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

- Maître Antoine Meynial, 48 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

3. L'assemblée prend note du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes de la société:

- Monsieur Rudy Paridaens, demeurant au 22B rue de la Montée, L-8356 Garnich

Dandois & Meynial

48 Blvd G.-D. Charlotte

L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009034731/2374/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02708. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Luxmarine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.795.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Etienne Gillet, administrateur, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009034757/3842/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Société Immobilière de Touraine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 33.133.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Laurent Jacquemart, administrateur, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009034756/3842/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00094. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Niovi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 96.149.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2009

1. L'assemblée générale accepte la démission de Messieurs Federigo CANNIZARO DI BELMONTINO, Alexis KAMAROWSKY et Jean-Marc DEBATY comme administrateurs.

2. Sont nommés comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009:

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69 bd de la Pétrusse

Maître Naji EL KHOURY, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69 bd de la Pétrusse

Madame Alba SCHERER, employée, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69 bd de la Pétrusse

3. L'assemblée générale accepte la démission de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. comme commissaire aux comptes.

4. Est nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009:

la société MAAL SCI, représentée par son gérant Mr Albert WILDGEN, avec siège social à L 2320 Luxembourg, 67 boulevard de la Pétrusse.

5. Le siège social de la société est transféré du 7 Val Sainte Croix 1371 Luxembourg au 67 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet au 12 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034753/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Haymarket Financial Luxembourg 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 145.039.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of March.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Haymarket Financial Luxembourg 1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered address at 5, rue Guillaume Kroll L-1025 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Here represented by Olivier Too, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Hay-market Financial Luxembourg 3" (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to (i) the investment or participation in, or the acquisition of debt, debt securities, receivables, or other monetary obligations, equity, equity securities, warrants, options, or any instrument convertible into equity, and (ii) the administration, management, control and development of its asset portfolio.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to subsidiaries and/or affiliates of the Company and to companies which are part of the same group of companies as the Company.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which are part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of

the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his/her powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) before such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be

sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on 1 November and ends on 31 October of the following year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

Haymarket Financial Luxembourg 1, prenamed, hereby subscribes to the entirety of the issued share capital amounting one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred euro (100 EUR) each.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 October 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of Managers is set at three (3).

The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Stéphanie Traon, born on 2 October 1970 in Strasbourg, France and whose professional address is 5, rue Guillaume Kroll L-1025 Luxembourg;

- Bruno Bagnouls, born on 9 May 1971 in Nancy, France and whose professional address is 5, rue Guillaume Kroll L-1025 Luxembourg; and

- Michel Warmerdam, born on 13 February 1960 in Noordwijk, the Netherlands and whose professional address is Van Galenlaan 40 3941 VD DOORN, The Netherlands.

2. the registered office is established at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trois mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Haymarket Financial Luxembourg 1, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et en cours d'enregistrement auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Ici représentée par Olivier Too, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Haymarket Financial Luxembourg 3" (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à (i) l'investissement dans, la participation ou l'acquisition de dettes ou titres de dettes ou autres obligations monétaires, titres, titres participatifs ou autres instruments convertibles en titres et (ii) l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses portefeuilles d'actifs.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), avant la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par

conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit du Luxembourg ou de l'étranger à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Haymarket Financial Luxembourg 1, susmentionnée souscrit à l'entière du capital social représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de 100 EUR (cent euros) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

32122

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 octobre 2009.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Stéphanie Traon, né le 2 octobre 1970 à Strasbourg, France et dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll L-1025 Luxembourg;

- Bruno Bagnouls, né le 9 mai 1971 à Nancy, France et dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll L-1025 Luxembourg; et

- Michel Warmerdam, né le 13 février 1960 à Noordwijk, Pays-Bas et dont l'adresse professionnelle est au Van Galenlaan 40 3941 VD DOORN, Pays-Bas.

2. le siège social de la société est établi au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. TOO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2009. Relation: LAC/2009/8447. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009034668/242/366.

(090038734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Andante International, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.682.

—
EXTRAIT

Suite au décès de M. Anders Svensson en date du 1 décembre 2007, il résulte que M. Per-Ola Svensson, résidant à Astrakanvägen 7, 237 35 Bjärred, Suède détient désormais 219 parts sociales et Mme Siv Svensson résidante à Öresundsvägen 19, 237 35 Bjärred, Suède détient désormais 280 parts sociales de la Société Andante International S.à.r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67682, domiciliée 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Il résulte d'un contrat de cessions de parts en date du 02.12.2007 que M. Jean-Marc Debaty, ayant comme adresse professionnelle 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, a cédé 1 part sociale de la Société Andante International S.à.r.l., à M. Per-Ola Svensson, résidant à Astrakanvägen 7, 237 35 Bjärred, Suède.

Par conséquent Mme Siv Svensson détient 280 parts sociales de la Société et M. Per-Ola Svensson détient 220 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature
L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2009034578/536/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07915. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.131.

—
Extrait des résolutions adoptées par écrit par l'associé unique de la Société en date du 3 mars 2009

L'associé unique de la Société a constaté et accepté la démission de M. Horst Skirde et de M. Marko Skirde de leurs fonctions de gérant de la Société avec effet au 9 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009034577/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Complus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.647.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 février 2009

Démission de Monsieur Andrey MIKHAYLENKO de sa fonction d'Administrateur de la société, avec effet au 18 février 2009.

Démission de Monsieur Andrey MIKHAYLENKO de sa fonction d'Administrateur-délégué de la société, avec effet au 18 février 2009.

Nomination de Madame Maria KASTRITSA, demeurant à Nevsky prospect 6, 191186 Saint Petersburg, Russie, au poste d'Administrateur de la société, avec effet au 19 février 2009. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Nomination de Madame Maria KASTRITSA, demeurant à Nevsky prospect 6, 191186 Saint Petersburg, Russie, au poste d'Administrateur-délégué de la société, avec effet au 19 février 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
COMPLUS HOLDING SA.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009034574/780/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

FAURECIA AST Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 14, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.
R.C.S. Luxembourg B 92.429.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue à Eselborn le 23 janvier 2009

Le conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Marc Marquaire de son mandat d'administrateur et président du conseil d'administration de la Société avec effet au 23 janvier 2009.

Conformément à l'article 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration de la Société a décidé de coopter au conseil d'administration à compter du 23 janvier 2009 jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2009, Monsieur José Membrillera, domicilié au 14, rue Nestor Jacquemin, F-08000 Charleville-Mézières en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAURECIA AST LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009034569/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 145.069.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

"Sireo Immobilienfonds No. 4 Sicav", a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 100.893,

represented by Mrs Carole WINANDY, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 2nd March 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of "Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris V S.à r.l." a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is fixed at two hundred twenty eight thousand Euro (228.000,- EUR), represented by two thousand two hundred eighty (2,280) units of hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 6. Capital Amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

Chapter III. - Management.

Art. 10. Management. A board of managers composed of at least three members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes. The board of managers can act or deliberate validly only if at least a majority of the managers are present or represented.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A meeting of the board of managers can only be held if two managers are present in person, by conference call or by video conference.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. Powers of the manager. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager. Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the manager. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV. - General meeting of unitholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Chapter V. - Business year - Balance sheet.

Art. 17. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation.

Art. 19. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2009.

Subscription - Payment

All the two thousand two hundred eighty (2,280) units representing the entire capital have been entirely subscribed by "Sireo Immobilienfonds No. 4 Sicav", prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of two hundred twenty eight thousand Euro (EUR 228,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

a. Mr Wolfgang A. BAERTZ, Senior Consultant, L-8123 Bridel, 4, bei de 5 Buchen, Grand Duchy of Luxembourg, born on 19th June 1940 in Düsseldorf (Germany);

b. Mr Detlef NIEZGODKA, Senior Consultant Sireo, D-50259 Pulheim, Espenweg 12, Germany, born on 12th July 1952 in Köln-Lindenthal (Germany);

c. Dr. Bernd WIEBERNEIT, Executive Director Corpus Sireo Asset Management GmbH, D-63150 Heusenstamm, Jahnstraße 64, Germany, born on 29th March 1966 in Limburg (Germany);

d. Mr Uwe DRUCKENMÜLLER, Director, Corpus Sireo Investment Management S.à r.l., L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette, Grand Duchy of Luxembourg, born on 21st June 1961 in Albstadt-Ebingen (Germany);

e. Dr. Hilmar FRIEDRICH-RUST, Senior Consultant Sireo, D-61476 Kronberg im Taunus, Falkensteiner Straße 19, Germany, born on 2nd May 1939 in Breslau (Poland);

f. Dr. Rolf SUTTER, Senior Consultant, Zapfen-Triebern, CH-9057 Weissbad, Switzerland, born on 7th July 1944 in Bremen (Germany).

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) "Deloitte S.A.", société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as auditor of the Company for an undetermined period of time.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le troisième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Sireo Immobiliefonds No. 4 Sicav", une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.893,

représentée par Madame Carole WINANDY, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 mars 2009.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Chapitre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Sireo Immobiliefonds No. 4 Paris V S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la même manière que pour une modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie entre autres de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Parts.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à deux cent vingt-huit mille Euros (EUR 228.000,-), représenté par deux mille deux cent quatre-vingts (2.280) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. - Gérance.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes. Le conseil de gérance ne peut agir ou délibérer valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un conseil de gérance peut uniquement être tenu si deux gérants sont présents en personne, par conférence téléphonique ou par vidéo conférence.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail, télégramme ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration, par exemple des real estate agent's agreements et des property management agreements.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

Art. 13. Sub-délégation et Agent du Gérant. Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés.

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par fax, câble, télégramme ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chapitre V. - Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 20. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement en charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les deux mille deux cent quatre-vingts (2.280) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par "Sireo Immobilienfonds No. 4 Sicav", prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent vingt-huit mille Euros (EUR 228.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

a. M. Wolfgang A. BAERTZ, Senior Consultant, L-8123 Bridel, 4, bei de 5 Buchen, Grand-Duché de Luxembourg, né le 19 juin 1940 à Düsseldorf (Allemagne);

b. M. Detlef NIEZGODKA, Senior Consultant Sireo, D-50259 Pulheim, Espenweg 12, Allemagne, né le 12 juillet 1952 à Cologne-Lindenthal (Allemagne);

c. Dr. Bernd WIEBERNEIT, Executive Director, Corpus Sireo Asset Management GmbH, D-63150 Heusenstamm, Jahnstraße 64, Allemagne, né le 29 mars 1966 à Limburg (Allemagne);

d. M. Uwe DRUCKENMÜLLER, Director, Corpus Sireo Investment Management S.à r.l., L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette, Grand-Duché de Luxembourg, né le 21 juin 1961 à Albstadt-Ebingen (Allemagne);

e. Dr. Hilmar FRIEDRICH-RUST, Senior Consultant Sireo, D-61476 Kronberg im Taunus, Falkensteiner Straße 19, Allemagne, né le 2 mai 1939 à Breslau (Pologne);

f. Dr. Rolf SUTTER, Senior Consultant, Zapfen-Triebern, CH-9057 Weissbad, Suisse, né le 7 juillet 1944 à Bremen (Allemagne).

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) "Deloitte S.A.", société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est désignée comme étant réviseur d'entreprises de la Société pour une période illimitée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. WINANDY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 mars 2009. Relation: EAC/2009/2493. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 MARS 2009.

Jean-Joseph EVLINGER.

Référence de publication: 2009034591/239/380.

(090039020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Fallprotec, Société Anonyme.

Siège social: L-7303 Steinsel, 4, rue des Etangs.

R.C.S. Luxembourg B 101.425.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration, il a été convenu ce qui suit:

La démission du commissaire aux comptes:

M. Didier Dupuis, 2, rue Emile Lavandier L-1924 Luxembourg

est acceptée avec effet au 26 février 2009.

Est élu commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} mars 2009:

ComptaPartner S.à r.l. R.C.S. Luxembourg B 96.713, 5, rue de Mamer L-8390 Nospelt

Le mandat du commissaire aux comptes se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

FALLPROTEC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009034726/723/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Olinda Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 15.538.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 janvier 2009

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009034584/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01520. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Mission Germany No. 1 Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.299.

—
La dénomination sociale de l'associé unique est modifiée comme suit:

Mission Real Estate Investment Funds PCC Limited transacting in respect of its cell, The Mission Germany Capital Cities Fund, ayant son siège social à Bordeaux Court, Les Echelon, St Peter port, Guernsey, Royaume-Uni: 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034582/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01532. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Pierre Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 95.300.

—
Il ressort d'un courrier du 26 février 2009 adressé au siège de la société que la société EUROPEAN AUDIT SàRL (RCS Luxembourg B 50956) a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Signature.

Référence de publication: 2009034568/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Norpar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 42.281.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal que:

Madame Gabrielle TRIERWEILER a démissionné de son mandat d'administrateur et Monsieur Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Madame Gabrielle TRIERWEILER a démissionné de son mandat d'administrateur-délégué.

Madame Nathalie PRIEUR demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Pour la société

FBK

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S. à r.l.

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009034772/510/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10180. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

M.E.C. Lux S.à.r.l., Medical Electronic Construction Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.454.

—
Décision du gérant unique du 15/10/2008

Monsieur Robert Moens, gérant unique de la société, décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009034763/3842/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02544. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Luxor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.041.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009034758/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Racor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 56.150.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2008.

L'Assemblée a accepté les démissions de Mme E. Raaijmakers, en qualité d'administrateur, et de la société Schneider Sprl, en qualité de commissaire aux comptes.

En vue de pourvoir au remplacement des mandataires démissionnaires, l'Assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010:

- Melle Leila Oaki, employée, domiciliée au 306 chaussée de Waterloo, B - 1060 Bruxelles, en qualité d'Administrateur,
- A.S.A. Bâtiment Sprl, une société ayant son siège social au 4 rue Jacques de Lalaing, B - 1040 Bruxelles, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009034556/1629/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Z Men S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.800,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.410.

EXTRAIT

En date du 3 mars 2009, l'associé DH Management Bridgeco Limited a transféré à l'associé ALETTI FIDUCIARIA SPA 284 parts sociales de classe M, de sorte que ALETTI FIDUCIARIA SPA détient la totalité des 1.452 parts sociales de classe M.

Le mandat de Monsieur Andrea Caserta en tant que gérant de la Société a pris fin au 5 mars 2009.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Cedric Stebel, gérant de classe I

Gérard Becquer, gérant de classe I

Graeme Stening, gérant de classe I

Joaquin Llorente Alonso, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009034554/260/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02422. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

FCP S.A., Frontier Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 145.070.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-seven of February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- "CAPITAL HILL HOLDINGS S.A.", a company incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

here represented by:

Mrs Christel DETREMBLEUR, lawyer, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pursuant to a proxy given in Luxembourg, dated on February 27, 2009.

2.- "DJALAN S.A.", a company incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

here represented by:

Mrs Christel DETREMBLEUR, lawyer, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg pursuant to a proxy given in Luxembourg, dated on February 27, 2009.

Said proxy, being signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company ("société anonyme") under the name of "FRONTIER CAPITAL PARTNERS S.A." in abbreviation "FCP S.A."

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other location by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1,- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or email, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all of the directors. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management of the company and within such daily management to one or more (managing) directors, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chooses by it.

Art. 12. The Company will be bound either by the joint signature of two (2) directors, one signature being in every case the signature of a director delegated of the board (managing director), or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be specifically delegated by the board of directors by power of attorney. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Within the limits of daily management, the Company is validly represented by a director delegated of the board (managing director) or by any other person to whom daily management has been delegated, acting solely.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Monday of June of each year at 10 a.m..

Art. 16. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The thirty-one thousand (31'000) shares have been subscribed to as follows:

1.- "CAPITAL HILL HOLDINGS S.A", prenamed, twenty-one thousand seven hundred shares	21,700
2.- "DJALAN S.A", prenamed, thousand, nine thousand three hundred shares	9,300
TOTAL: thirty-one thousand shares	31,000

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2013:

1.- Mr Romain THILLENES, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2.- Mr Philippe VAN DER BEKEN, consultant, residing at 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg;

3.- Mr Nils KRUSE, consultant, residing at 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

Mr Philippe VAN DER BEKEN and Mr Nils KRUSE are appointed directors delegated of the board.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2013:

the company "HRT Révision S.A.", a "société anonyme", with registered office in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 51 238).

Third resolution

The company's registered office is located at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- "CAPITAL HILL HOLDINGS S.A.", une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par:

Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, datée du 27 février 2009.

2.- "DJALAN S.A.", une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par:

Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, datée du 27 février 2009

Lesquelles procurations, signées "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "FRONTIER CAPITAL PARTNERS S.A." en abrégé "FCP S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été spécifiquement délégués par le conseil d'administration en vertu d'une procuration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Dans les limites de la gestion journalière la Société sera engagée par la signature unique de l'administrateur-délégué ou du délégué à la gestion journalière.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.
L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les trente et un mille (31'000) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- CAPITAL HILL HOLDINGS S.A., prénommée, Vingt-et-un mille sept cents actions	21.700
2.- DJALAN S.A., prénommée, Neuf mille trois cents actions	9.300
TOTAL: trente et un mille actions	31.000

Les actions ont toutes été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

1.- Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2.- Monsieur Philippe VAN DER BEKEN, consultant, demeurant au 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg;

3.- Monsieur Nils KRUSE, consultant, demeurant au 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

Monsieur Philippe VAN DER BEKEN et Monsieur Nils KRUSE sont nommés administrateurs-délégués.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

la société "HRT Révision S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 51 238).

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les mêmes personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent Acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2009. Relation: EAC/2009/2387. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009034593/239/373.

(090039025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

De Vlier International Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 82.682.

Par cette lettre, je donne ma démission comme administrateur dans votre société

Koksijde, le 1^{er} janvier 2009.

Dirk Oyaert Sàrl

Dirk Oyaert

Gérant

Référence de publication: 2009034721/9323/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08140. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090039400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Aedon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 56.166.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 12 novembre 2008 à 8:10 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Sonia AJEDIGUE, née à Hayange, France, le 26 février 1975, avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion,

2. La nomination de Roel SCHRIJEN, né à Sittard, Pays--Bas, le 30 juin 1973, avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 18 janvier 2009.

Aedon S.A.

Représentée par Mr. Stéphane Hépineuze

Administrateur

Référence de publication: 2009034724/1084/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01549. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090038720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Lothian Partners 27 (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.530.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenu à Luxembourg le 19 décembre 2008 à 10:00 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La ratification de la démission de Mr. Cédric Raths, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée avec effet du Conseil de Gérance en date du 14 décembre 2007;

- La démission de Mrs. Nina Lindberg-Finch avec adresse professionnelle au 33, Cavendish Square, W1G OTT London en Angleterre en tant que Gérant de la société est acceptée avec effet du lettre de démission en date du 17 août 2007;

- La nomination de Mr. Axel Rust né le 20 septembre 1965 à Engers Jetzt Neuwied en Allemagne avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée avec effet du Conseil de Gérance en date du 14 décembre 2007;

- La nomination de Aryn Hassanally né le 4 avril 1972 à Karachi en Pakistan avec l'adresse professionnelle au 33, Cavendish Square, W1G OTT London en Angleterre, en tant que Gérant de la société est acceptée avec effet du Conseil de Gérance en date du 21 septembre 2007;

- Confirmation de KPMG Audit qui est nommé comme réviseur d'entreprises depuis le 22 mai 2007 et non en qualité de commissaire au compte.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Lothian Partners 27 (S.à. r.l.) SICAR

Représenté par Axel RUST

Gérant

Référence de publication: 2009034723/1084/29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

BRIF LUX 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 505.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.287.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession en date du 13 février 2009 conclu entre:

- BRIF DUOS DOO, société de droit serbe ayant son siège social à Belgrade, Terazije 5 (Serbie); et

- BALKAN RECONSTRUCTION INVESTMENT FINANCING S.C.A. SICAR, société d'investissement en capital risque, en abrégé BRIF S.C.A. SICAR, société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 704;

que la société BRIF DUOS DOO a cédé 455 parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la Société à la société BRIF S.C.A. SICAR.

Il résulte de cette cession que la société BRIF S.C.A. SICAR détient maintenant 505 parts sociales dans le capital de la Société et que la société BRIF DUOS DOO détient 4.545 parts sociales dans le capital de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009034564/4775/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06574. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Parc-Retouche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 60, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 122.854.

- GERANT ADMINISTRATIF SORTANT: M. DOS SANTOS FERREIRA Vitor César, demeurant à 54 Rue Marie-Thérèse L-3257 BETTEMBOURG.
- GERANTE UNIQUE NOMINEE: Mme ARAUJO Ana Silvina, demeurant à 21, Rue Saint-Jean F-57440 ALGRANGE.

SIGNE EN NOM DE PARC-RETOUCHE S.A.R.L.

Mme ARAUJO Ana Silvina

Référence de publication: 2009034563/10020/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03026. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

EuroMerchant Balkan Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 49.314.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société prises en date du 3 juin 2008

En date du 3 juin 2008, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé de:

- nommer Merlis S.à r.l., ayant son nouveau siège social à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 111.320, en tant que nouveau liquidateur de la Société en remplacement du conseil d'administration, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009034562/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Camaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell, Z.A.E. Weiergewan.
R.C.S. Luxembourg B 58.736.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CAMARO S.A., établie et ayant son siège social à L-5326 CONTERN, 3-7, rue Goell, Z.A.E. Weiergewan,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 1997,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 11 juillet 1997, numéro 371, page 17.781,

tenue en date du 7 mai 2008, que les actionnaires de la société prédite ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Reconduction du mandat des administrateurs actuellement en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2014

Redange/Attert, le 5 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le notaire

Référence de publication: 2009034534/7851/23.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2009, réf. DSO-DB00117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090039396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Lacroix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 34.441.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 24.02.2009

Sont présents:

- Monsieur Aldo BECCA, administrateur
- Monsieur Flavio BECCA, administrateur-délégué
- Monsieur Benoît MION, administrateur

Le Président expose que l'ordre du jour de la présente réunion a par conséquent été arrêté comme suit:

Ordre du jour

- Nomination de Madame Bernadette FROMENT comme directrice de la branche hôtelière de la société;
- Engagement de la société.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Bernadette FROMENT, née à Villerupt (France), le 18 juin 1953, demeurant à F-57570 BOUST 2, Rue du Général de Gaulle, comme directrice pour la branche hôtelière de la société et uniquement pour celle-ci.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de fixer l'engagement de la société comme suit:

- pour la branche immobilière, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué Monsieur Flavio BECCA;
- pour la branche hôtelière et uniquement celle-ci, la société est engagée par la signature conjointe de la directrice Madame Bernadette FROMENT et de l'administrateur-délégué Monsieur Flavio BECCA.

Signatures.

Référence de publication: 2009034533/231/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Ability Portugal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.469.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 23 février 2009

En date du 23 février 2009, l'associée unique a pris acte des démissions avec effet immédiat de Messieurs Robert Faber, Charles Meyer et Alain Heinz de leur mandat de gérant de catégorie B.

A cette même date, l'associée unique a décidé de nommer comme nouveaux gérants de catégorie B pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- Monsieur Alain Peigneux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie
- Monsieur Alan Dundon, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie
- Monsieur Christophe Davezac, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009034542/6341/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Capital Park (Luxembourg) Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.750,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 107.772.

—
- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 24 novembre 2008 que Monsieur Jerzy Kowalski a cédé 236 parts sociales qu'il détenait à la société Pomost Investments S.à r.l., ayant son siège social au 2-8 avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B118023.

Pour extrait
La société
Signature

Référence de publication: 2009034539/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02679. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Ability Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 126.021.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 février 2009

En date du 24 février 2009, l'associé unique a pris acte de la démission avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 de Monsieur Alain Heinz de son mandat de gérant de catégorie B.

L'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Christophe Davezac, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009034536/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Ability Lübeck Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.117.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 25 février 2009

En date du 25 février 2009, l'associé unique a pris acte de la démission avec effet au 1^{er} janvier 2009 de Monsieur Alain Heinz de son mandat de gérant de catégorie B.

L'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant de catégorie B avec effet au 1^{er} janvier 2009 et pour une durée indéterminée Monsieur Christophe Davezac, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009034540/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Capital Park (Luxembourg) Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.750,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 107.772.

—
- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 24 novembre 2008 que Monsieur Jan Motz a cédé 236 parts sociales qu'il détenait à la société Tylerwick Assets (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 2-8 avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B118023.

Pour extrait
La société
Signature

Référence de publication: 2009034538/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Logix II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.191.

—
La société FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., associé de la société LOGIX II S.à r.l., a transféré son siège social de L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, en date du 24 novembre 2008.

Pour avis sincère et conforme
Pour LOGIX II S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009034535/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

C.F.T. Finance S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 36.350.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 4 mars 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Pour C.F.T. FINANCE S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Signature

Référence de publication: 2009034528/833/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02757. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Apollo ELP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.240.

—
Extrait de la résolutions prise par les gérants de la Société datée du 02 février 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 02 février 2009, de transférer le siège de la Société du 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2009.

Luxembourg, février 2009

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009034531/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Amberlux S.A- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.492.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 16 février 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur de la société et a décidé de nommer en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 16 février 2009 a renouvelé les mandats des autres administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, dont l'adresse professionnelle est depuis le 1^{er} février 2009 au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Administrateur-Président,

- Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, dont l'adresse professionnelle est depuis le 1^{er} février 2009 au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Administrateur.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 16 février 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 16 février 2009 a décidé de transférer son siège social avec effet au 1^{er} février 2009 du 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour AMBERLUX S.A., SPF

Société de Gestion de Patrimoine Familiale

Signature

Référence de publication: 2009034530/833/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06395. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Surrey Healthcare Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 140.700,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.014.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 6 mars 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de catégorie B de la société, à savoir Madame Stéphanie GRISIUS et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mars 2009.

Pour SURREY HEALTHCARE INVESTMENTS

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009034529/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02756. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

GN Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5722 Aspelt, 46, rue Krokelschaff.

R.C.S. Luxembourg B 145.042.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Günther BEINING, né le 20 juillet 1971 à Trier, employé privé, demeurant à D-54439 Palzem, 1, bei der Kapell,

2) Madame Nancy ZUANG, née le 17 mars 1977 à Luxembourg, employée privée, demeurant à L-5722 Aspelt, 46, rue Krokelschhof.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GN Participations S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Aspelt.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission

d'obligations, et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus. La société peut en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le premier vendredi du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Günther BEINING, prénommé: Quatre-vingt-quinze actions	95
2) Madame Nancy ZUANG, prénommée: Cinq actions	5
TOTAL: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (TRENTÉ ET UN MILLE EUROS) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Günther BEINING, prénommé,
 - b) Madame Nancy ZUANG, prénommée,
 - c) Monsieur Rico MAROCHI, né le 9 janvier 1964 à Differdange, employé privé, demeurant à L-4519 Differdange, 46, cité Breitfeld.
- 3) Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

Monsieur Günther BEINING, prénommé.

Il pourra engager la Société par sa signature individuelle.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A., société anonyme, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
- 5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 6) Le siège social est fixé à L-5722 Aspelt, 46, rue Krokelschhof.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BEINING, N. ZUANG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2009. Relation: LAC/2009/8440. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009034677/242/128.

(090038763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Placinvest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.349.

—
EXTRAIT

La société RSM Henri Grisius & Associé ayant transféré son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, agissant en qualité de liquidateur de la Société a, dans ses résolutions du 4 mars 2009, décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la Société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Pour PLACINVEST S.A. (EN LIQUIDATION)

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009034510/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02583. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Tie Rack Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.838.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Martin Morgan, expert-comptable, demeurant à Brentford Middlesex TW8 0EX (UK), de Monsieur Corrado Colli, Chief Operating Officer, avec adresse professionnelle 5, Via Aldo Moso, I-42020 Albinea.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 janvier 2009.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Andrew Merriman, demeurant au Broadwater House, Glenmore Park, Tunbridge Wells, Kent TN2 5NZ (UK) au poste d'administrateur de la société. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 janvier 2009.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Lex Benoy, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg de son poste de Commissaire aux comptes de la société et nomme en remplacement, la société Benoy Kartheiser Management Sàrl, ayant son siège social au 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 janvier 2009.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009034047/655/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01316. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Société Immobilière 1992, Société Anonyme.

Siège social: L-3397 Roeser, 43, rue d'Alzingen.

R.C.S. Luxembourg B 29.752.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle
tenue extraordinairement le 22 novembre 2007*

L'assemblée prend acte de la démission, intervenue ce jour, de W.M.A. World Management Assistance, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg 54, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 65.434 de ses fonctions de commissaire aux compte.

L'assemblée décide de nommer la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131.410 aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2012.

Roeser, le 22 novembre 2007.

Flavio BECCA / Antoine FEIDT / François PLETSCHETTE

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Référence de publication: 2009034050/597/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00279. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Advanced Printing Solutions and Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.250.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 2 mars 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui est désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs a de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS et Madame Michelle DELFOSSE, ainsi que de l'administrateur B, à savoir Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et est à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour ADVANCED PRINTING SOLUTIONS AND SERVICES

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009034343/833/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Sucre Vert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 142.144.

—
EXTRAIT RECTIFICATIF

Rectification à un premier dépôt en date du 28 janvier 2009 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L090015358 préalablement enregistré auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines sous la référence LSO DA/07431.

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société SUCRE VERT SA qui s'est tenue au siège social de la société le 5 janvier 2009 que:

1. La société accepte la démission de l'administrateur-unique Matthieu VAN DE CASTEELE avec effet immédiat.
2. La société révoque avec effet immédiat le pouvoir donné à Monsieur Johan GENTIL avec effet immédiat.
3. Sont nommés au conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2015:
 - a. Monsieur Gérald POLIS, né le 21 décembre 1977 à Thionville (France), demeurant à D-54311 Trierweiler, 43, Hüttenberg,
 - b. Monsieur Matthieu VAN DE CASTEELE, né le 27 décembre 1977 à Boulogne Billancourt (France) demeurant professionnellement à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München,
 - c. Monsieur Régis JACQUART, né le 28 novembre 1954 à Verdun, demeurant à F-55120 Ville-sur-Cousances, 6, rue de la Fontaine,
4. Monsieur Gérald POLIS, préqualifié, assumera la fonction d'administrateur délégué à la gestion journalière de la société pour la durée de son mandat. Il disposera d'un pouvoir de signature individuel et engagera la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009034095/1729/31.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

**Discovery Services, Société à responsabilité limitée,
(anc. Pharma & Food).**

Siège social: L-8357 Goebblange, 24A, Domaine du Beauregard.

R.C.S. Luxembourg B 118.597.

Im Jahre zweitausendacht, den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz in Niederanven.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft "Brown & Partners Investment S.A.", mit Sitz in L-8357 Goebblange, 24A, Domaine du Beauregard, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 118.067,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Alexander BELL, Kaufmann, wohnhaft in L-8357 Goebblange, 12, Domaine du Beauregard, allein zeichnungsberechtigtes delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

Der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, erklärt, dass er alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Pharma & Food ist, die ihren Sitz in L-8357 Goebblange, 24A, Domaine du Beauregard, hat, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 118.597, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 31. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1933 vom 13. Oktober 2006.

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1.- Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in "Discovery Services" und Abänderung von Artikel 1 der Satzungen.

2.- Änderung des Gesellschaftszweckes in denjenigen eines Unternehmens zur Organisation von Reiseveranstaltungen sowie der An- und Vercharterung von Yachten sowie Abänderung von Artikel 3, Absatz 1 der Satzung, der lauten soll wie folgt:

Art. 3. (Absatz 1). "Der Zweck der Gesellschaft ist die Organisation von Reiseveranstaltungen sowie der An- und Vercharterung von Yachten."

Gemäss der Tagesordnung hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in "Discovery Services" abzuändern so dass demnach Artikel 1 der Satzungen wie folgt lautet:

" **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung Discovery Services."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftszweck in denjenigen eines Unternehmens zur Organisation von Reiseveranstaltungen sowie der An- und Vercharterung von Yachten abzuändern so dass Artikel 3, Absatz 1 der Satzungen lautet wie folgt:

Art. 3. (Absatz 1). "Der Zweck der Gesellschaft ist die Organisation von Reiseveranstaltungen sowie der An- und Vercharterung von Yachten."

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden,

werden auf etwa eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Alexander Bell, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2008. LAC / 2008 / 51586. Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 24. Dezember 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009034716/202/51.

(090039383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Sweden DIA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.621.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034459/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02368. - Reçu 138,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 134.631.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.444.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de sa société mère, WHITE MOUNTAINS INSURANCE GROUP, LTD, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034466/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02355. - Reçu 364,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Bamford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.803.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 (Rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2007 déposé le 14 août 2008 sous la référence No L080120993.04) a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAMFORD INVESTMENTS S.a r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009034467/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02693. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Diambra, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 42.644.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034478/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06040. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Transport Alphonse Lies Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 7, rue des Alliés.
R.C.S. Luxembourg B 110.269.

Extrait de la délibération de l'A.G.E. tenue par la consultation du 28.02.2009

Les résolutions suivantes sont donc adoptées avec effet immédiat à la majorité dès lors que les votes émis représentent 70% du capital de la société.

Première résolution

Révocation avec effet immédiat de la gérante administrative Marcelle WIES.

Deuxième résolution

Nomination au poste de gérant administratif avec délégation de tous les pouvoirs au sens de l'article 8, alinéa 2 des statuts, y compris celui de signature à l'égard des organismes financiers, de la SPRL JRT, représentée par son manager, M. TOUBEAU, Jean-Pol, Marie, Alain, domicilié bld Piercot, 14/031 à B-4000 Liège.

Pour la SàRL TRANSPORT ALPHONSE LIES

Alphonse LIES

Gérant

Référence de publication: 2009034092/9375/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02108. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

HWL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 114.959.

En date du 27 février 2009, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Colonial Nominees Limited, avec siège social au 10, Harcourt Road, Hong Kong, Chine a cédé 1 part sociale à Hutchison International Finance S.à r.l. avec siège social au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg qui l'acquiert.

- l'associé Hutchison International Ltd, avec siège social au 10, Harcourt Road, Hong Kong, Chine a cédé 24,799 parts sociales à Hutchison International Finance S.à r.l. avec siège social au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg qui les acquiert.

En conséquence, Hutchison International Finance S.à r.l. devient l'associé unique avec 24,800 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 2 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034053/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Piccadilly Minor Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.341.

—
EXTRAIT

1. Il résulte des lettres de démission reçues par la Société que les gérants suivants ont démissionné:

- Monsieur James Elton gérant de catégorie A avec effet au 8 décembre 2008;
- Madame Candace Valiunas gérante de catégorie A avec effet au 19 décembre 2008;
- Monsieur Russell Perchard gérant de catégorie B avec effet au 20 décembre 2008;
- Monsieur Costas Constantinides gérant de catégorie B avec effet au 20 décembre 2008;
- Monsieur Stef Oostvogels gérant de catégorie B avec effet au 20 décembre 2008;
- Monsieur François Pfister gérant de catégorie B avec effet au 20 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009034364/1035/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Greenroad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 132.446.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 février 2009

L'administrateur unique décide de transférer le siège social situé actuellement au 4 rue Jean Pierre Brasseur à L-1258 LUXEMBOURG. A compter du 1^{er} mars 2009, le siège social sera situé au 54 Boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Norbert MEISCH.

Référence de publication: 2009034353/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Cesaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 132.158.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 février 2009

L'administrateur unique décide de transférer le siège social situé actuellement au 4 rue Jean Pierre Brasseur à L-1258 LUXEMBOURG. A compter du 1^{er} mars 2009, le siège social sera situé au 54 Boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Norbert MEISCH.

Référence de publication: 2009034356/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Kontakum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 137.630.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 février 2009

L'administrateur unique décide de transférer le siège social situé actuellement au 4 rue Jean Pierre Brasseur à L-1258 LUXEMBOURG. A compter du 1^{er} mars 2009, le siège social sera situé au 54 Boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Norbert MEISCH.

Référence de publication: 2009034355/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00264. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090037911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Videx International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 83.978.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3.3.09.

Signature.

Référence de publication: 2009034337/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01599. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090038569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Capital Tradition Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 145.043.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

CAPITAL TRADITION S.A., société anonyme, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, R.C.S. Luxembourg B 88186,

ici représentée par Monsieur Gérard SCHEIWEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents,

en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CAPITAL TRADITION REAL ESTATE S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la promotion, l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers et mobiliers.

En général, la société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement, ainsi que des prestations de service en gestion et conseil en entreprise.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale .

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
CAPITAL TRADITION S.A., prénommée: MILLE actions 1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (TRENTE ET UN MILLE EUROS) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Luc LONGUEVILLE, né à Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 1964, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A., société anonyme, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, RCS Luxembourg B 136449.

- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 5) Le siège social est fixé à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. SCHEIWEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2009. Relation: LAC/2009/8435. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009034678/242/122.

(090038770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Agence Générale de Marques et de Brevets, Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 15.898.

Le Bilan de clôture au 31 Décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 MARS 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009034328/604/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01462. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.